

# MIELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Mardi, 22 Aout 1848. No. 99.

## DE LA PACIFICATION

DE L'ITALIE.

.....Nous avons toujours su que Pie IX voulait la paix comme pontife d'une religion pacifique; et depuis le 29 avril nous savons qu'il la veut encore pour le salut de cette Italie dont il a commencé l'affranchissement; qu'il a aimé jusqu'à perdre pour elle, s'il le fallait, le premier éclat de sa popularité. Et nous aussi, nous aimons avec passion cette terre sacrée: elle n'a pas de fils plus jaloux que nous ne sommes de l'indépendance du Vatican, ou siège du gouvernement des consciences chrétiennes; elle n'a pas contre la maison d'Autriche des ressentiments héréditaires que nous n'ayons éprouvés comme Français. Plus d'une fois à la sévérité même de nos avertissements, elle a reconnu l'accent d'un voix amie; elle nous pardonnera de lui donner aujourd'hui ce conseil de la paix qui coûte à notre fierté fraternelle.

Ce n'est pas que nous ayons rien à désavouer des cris d'admiration et d'espérance que nous arrachait, il y a trois mois, la délivrance de Milan; l'Italie pouvait alors soutenir une guerre glorieuse; elle le pouvait de deux façons: par une confédération de princes, et par l'armement général des peuples.

La confédération des princes était préparée par l'union d'aujourd'hui dont Pie IX avait pris la courageuse initiative. En mettant au service de la cause de l'indépendance les royaumes de Sardaigne et des Deux-Siciles, elle lui ôtait toute l'apparence d'une guerre de conquête et d'ambition personnelle, en même temps qu'elle lui donnait l'appui moral de l'unité et de la force militaire de deux armées, chacune de soixante mille hommes. La défection du roi de Naples a ruiné ce dessein. Les provinces vénitienues, abandonnées de seize mille baïonnettes qui marchaient déjà à leur secours, n'opposaient plus qu'une impuissante résistance. D'un autre côté, Charles-Albert, resté seul, semblait ne combattre que pour ses intérêts, et ne pouvait pas exiger que Rome et la Toscane s'épuisassent d'hommes et d'argent dans une lutte qui ne devait tourner qu'à l'agrandissement d'un voisin formidable pour elles. Cependant Rome faisait des efforts qu'on n'avait pas le droit d'espérer; elle mettait en ligne près de dix-huit mille hommes, tandis que Florence n'en armait que six mille. Mais que sont ces ressources, cruellement réduites par les capitulations de Vicence et de Trévise? Que peuvent les levées du Piémont contre ces bataillons impénétrables d'Allemands, de Croates, de Hongrois, qui descendent des Alpes par des chemins désormais libres pour aller recueillir les garnisons de Vérone et de Mantoue? Que pourraient-elles, surtout si l'Autriche constituée trouvait l'appui de la confédération germanique, et si Paredidite Jean, devenu vicar de l'Empire, entraînait l'Allemagne entière dans une guerre où elle croirait recommencer les temps héroïques des Hohenstaufen.

Contre les forces de l'Autriche, contre une armée disciplinée à ce point qu'elle ne s'est pas laissée ébranler par les nouvelles de Prague et de Vienne, et par tous les symptômes de la dissolution de l'Empire, il ne restait plus qu'un moyen de salut, l'armement général des peuples. Une nation de 14 millions d'hommes gardée par les Alpes et par la mer, est maîtresse de ses destinées. Si l'esprit qui souleva sur la France de 1791 et sur l'Espagne de 1812 eût animé l'Italie; si seulement les quatre millions d'habitants du royaume lombard vénitien eussent armé un homme sur cinq en état de servir; si toutes les faulx de ces riches paysans se fussent changées en épées, et leurs villages en camps retranchés; si les opulentes équipages de villes eussent donné leurs chevaux à l'artillerie, les palais, la moitié de leur argenterie au trésor, et les clubs de tous leurs habitants aux bataillons de volontaires, il y a longtemps que l'aigle autrichienne aurait repassé les montagnes à tête d'aigle, et Venise n'en serait pas à mettre tardivement le bonnet de ses doges aux pieds d'un roi qui ne se hâte pas de le ramasser. A Dieu ne plaise que nous voulions humilier l'Italie! Sans doute, elle n'a pas assez fait pour égaler la gloire de ses ancêtres républicains. Elles n'oublieront jamais cette héroïque jeunesse des universités, ces gardes civiques décimés à Vicence et à Curtatone. Mais les campagnes ne se sont pas ébranlées. Les radicaux italiens se sont bien aperçus que l'esprit national manquait. Ils s'en sont pris à Pie IX, ils l'ont accusé de n'avoir pas soulevé les consciences, puisque les courages dormaient, de n'avoir pas fait de la guerre de l'indépendance une guerre sainte, une croisade dont le cri aurait entraîné de leurs montagnes les pères de la Sabine et des Abruzzes; comme si le dix-neuvième siècle avait pu supporter cette confusion du spirituel et du temporel; comme si la postérité n'avait pas été sévère envers les Papes qui prêchèrent la croisade contre des empereurs, même quand ces empereurs avaient fait des anti-papes, trahi l'Eglise et mené des armées de Sarrasins en Pouille et en Ombric. Plus justes, c'étaient les radicaux eux-mêmes qui devaient s'accuser, et se frapper la poitrine: s'armer d'avoir perdu trente ans en conspirations, en sociétés secrètes, au lieu de les employer à réveiller l'esprit national par les moyens légitimes que Balbo et Gioberti leur enseignaient; de n'avoir rien fait pour mériter la confiance de ce peuple qu'ils méprisaient à cause de sa foi, de sa simplicité; d'avoir tout fait pour le détacher depuis six mois en outrageant ce qu'il honore, en lui donnant le spectacle des déportations de prêtres, des expulsions d'évêques, le spectacle des ingratitudes envers le Pape libérateur, le spectacle enfin de leurs divisions, de leurs ambitions, et tout ce qui lassent les meilleurs esprits de la liberté même, s'ils ne la tenaient pas de Pie IX.

La guerre ne pouvant se poursuivre ni par la confédération des princes, ni par l'armement général des peuples, l'Italie n'avait plus d'autre recours que l'intervention de la France. Elle a repoussé l'intervention avec trop d'éclat, pour qu'il lui soit possible de retirer sa parole; et quoiqu'elle ait été qu'elle ait portée dans ce refus, nous estimons qu'elle a bien fait de brûler ses vaisseaux et de s'interdire toute pensée de retour à cette politique déplorable qui invoquait alternativement les armées françaises pour chasser la tyrannie alle-

mande, et les allemands, pour en finir avec les français. Cependant, les radicaux italiens, et après eux les hommes d'état et les journalistes qu'ils dominent, ont mis l'Italie dans une situation fautive et par conséquent dangereuse, en l'engageant au delà de ses volontés et de ses forces. Ils ont soulevé l'opinion contre toute tentative de paix: ils ont fièrement déclaré ne vouloir traiter qu'après que le dernier autrichien aura repassé le dernier sommet des Alpes. Jusqu'à là, toute négociation est une trahison au premier chef, si elle admet le moindre indemnité, soit de territoire, soit d'argent pour les Barbares. C'est le langage que la Rome des Scribon tenait aux Carthaginois; mais l'histoire moderne ne connaît pas de traité entre puissances égales sans concessions réciproques. Si vous réduisiez l'Autriche à choisir entre le déshonneur ou la fortune des combats, si un de ces grands hasards militaires que les plus grands capitaines ont éprouvés dispersait un jour sur les bords de l'Adige la vaillante, insuffisante armée de Charles-Albert, ne voyez-vous pas que les villes dégrainées n'arrêteraient plus l'avant-garde des impériaux, et que rien ne les empêcherait de venir, jusque sous les murs de Florence et peut-être de Rome, menacer la renaissance des libertés publiques! Voilà le péril où Pie IX voit son ouvrage, et avec cette politique, plus juste qu'on ne pense, qui ne se rend ni aux illusions des exaltés, ni aux coupables espérances des rétrogrades, connaissant l'Italie telle qu'elle est, avec ses ressources et ses faiblesses, il a résolu de la sauver en dépit des deux partis qui ne lui pardonneront jamais de l'avoir arrachée à leurs conseils. Il a pris pour bases de ses négociations ces deux faits acquis à l'histoire: l'insurrection victorieuse de Milan, qui ne laisse plus à l'Autriche l'espoir d'un règne paisible en Lombardie et les succès militaires des Piémontais, qui ne permettent plus de mépriser les armes italiennes. Le pape a donc proposé la paix, il a proposé hardiment à un ennemi maître des provinces vénitienues, de reculer jusqu'aux delà de l'Inzonzo et de reconnaître le principe de l'indépendance des nationalités. L'Autriche ne se résoudra pas à un sacrifice si considérable sans des stipulations qui ne la dédommagent pas, mais qui, du moins, la rassurent contre les dangers de l'avenir. Elle exigera pour Trieste des garanties commerciales, qui intéressent toute la confédération germanique, elle n'abandonnera jamais ni le Frioul, ni le Tyrol italien. La Lombardie, en retour de cette liberté, pour laquelle elle a versé peu de sang, pourrait se résoudre à supporter une partie de la dette autrichienne. On assure que le cabinet de Vienne aurait proposé l'érection de la Vénétie en duché, au profit d'un prince de la famille impériale. Si ce prince était choisi dans la branche qui s'est popularisée en Toscane, si sa souveraineté, absolument indépendante de l'Autriche, était entourée de libertés constitutionnelles, pourquoi l'Italie ne repousserait-elle une combinaison qui sauverait sa nationalité; qui aurait sans doute l'inconvénient de ne point fermer le passage des Alpes par la création d'un grand royaume, mais qui aurait l'avantage de ne pas réunir, par une fiction légale, des populations que l'histoire a séparées, et de laisser à Venise son ancienne couronne de reine des mers? Nous n'entendons pas prévoir les dispositions d'une paix que rompront peut-être de part et d'autre les clameurs jaillies des partis; nous avons à montrer comment elle nous semblait possible; nous sommes sûrs que Pie IX ne la voudra qu'honorable; les allemands s'en indignent, les italiens la déclareront prématurée, mais nous savons qu'elle remplira de part et d'autre les vœux secrets d'un grand nombre de bons citoyens et que, parmi les plus fiers, beaucoup se consolent d'un traité qu'ils n'auront pas fait et dont ils auront la satisfaction de voir, et en même temps, de murmurer.

Dans un dernier numéro de l'*Italia del popolo*, un écrivain qui fait du moins à Pie IX l'honneur de l'injurier en termes éloquentes, le somme de reprendre le rôle d'Alexandre III, et de se mettre publiquement à la tête de la ligue lombard. Nous croyons que Pie IX a précisément renoué les traditions de ce grand pape, tout autant par ses pacifiques desseins que par le patronage dont il a couvert les libertés italiennes. Si jamais l'Italie eût droit de poursuivre une vengeance implacable, ce fut contre l'empereur qui avait rasé Milan, et séché le sol sur les ruines. Si la papauté ont qualité pour intervenir dans les querelles, ce fut quand Frédéric avait successivement fait assécher deux anti-papes sur la chaire de saint Pierre. Et cependant Alexandre III n'employa contre son puissant adversaire que les armes spirituelles; il hésita à tirer le glaive de l'anathème, il eut hâte de le déposer, et n'eut pas de repos jusqu'au jour où il ouvrit dans Venise les préliminaires de la paix de Constance: cette paix terminait une guerre de vingt ans couronnée par d'éclatantes victoires, et néanmoins l'émancipation des communes italiennes y fut payée de plusieurs concessions considérables; mais les juristes, qui en rédigeaient les clauses, eurent la sagesse de croire qu'entre deux puissances si engagées, la paix n'était possible qu'à la condition de sauver l'honneur de l'une et de l'autre. Toutefois les esprits violents blâmèrent la mansuétude du Pontife, ils l'accusèrent d'avoir pressé une pacification où les intérêts de la Lombardie étaient sacrifiés à ceux du Saint-Siège. C'est le reproche que lui adresse Sive Raul, chroniqueur de Milan. Mais la postérité impartiale en a autrement jugé, elle a salué dans Alexandre III le fondateur des républiques lombardes, puisque seul, il leur avait donné ce fondement pour Pie IX, et si elle tardait trop, n'aura-t-elle pas le témoignage de toute l'Europe, heureuse de voir enfin une puissance morale intervenir dans les querelles des peuples qui se croyaient en progrès, et qui en sont encore à résoudre les questions à coups de canons, comme au temps où l'artillerie était le dernier argument des rois: *Ultima ratio regum.* *L'Ère Nouvelle.*

## ROME.

Il n'est pas d'intrigues, il n'est pas de mensonges qui n'aient été employés dans la presse périodique et jusque dans les chambres pour faire croire à un parfait accord de vues politiques entre Pie IX et le ministère que l'émouche du 1er mai lui a imposé. Le cabinet Mammiani sortait un effet que le jour où serait déchiré le voile dont il s'enfermait de couvrir sa coupable attitude vis-à-vis du souverain Pontife, il lui fau-

drat abandonner ce pouvoir usurpé, ou soutenir ouvertement avec audace cette flagrante usurpation.

L'opinion publique, éclairée surtout par les récentes interpellations du député Orioli, était déjà complètement fixée à cet égard. Mais le ministère n'en continuait pas moins à abuser de la généreuse longanimité qui tenait renfermée dans l'ame de l'auguste Pontife, la désapprobation de sa ligne de conduite.

Pie IX a enfin parlé. Il semble qu'il ait attendu une circonstance solennelle pour que la leçon qu'il réservait à ses ministres eût un plus grand retentissement. Le 11 juillet, le Conseil des députés a eu l'honneur de présenter au Saint-Père l'adresse où se retrouvent toutes les tendances de la politique du ministère Mammiani. C'est dans la solennité de cette audience publique que Pie IX a fait à MM. les députés, en présence des ministres, une réponse dont la noblesse et la force nous remplissent d'une immense consolation, sans pouvoir rien ajouter à notre profonde admiration pour le grand caractère du saint Pontife.

### Réponse de Sa Sainteté le Pape Pie IX à l'adresse du conseil des députés.

« Nous acceptons les expressions de gratitude que le conseil Nous adresse, et Nous recevons la réponse au discours prononcé en Notre nom par le cardinal que Nous avons expressément délégué pour l'ouverture des deux conseils, déclarant que Nous l'accueillons uniquement dans cette partie, qui ne s'écarte en rien de ce qui a été prescrit dans le statut fondamental.

« Si le Pontife prie, bénit et pardonne, il a aussi le devoir de délier et de lier. Et si, comme prince, dans l'intention de mieux protéger et de fortifier la chose publique, il appelle les deux conseils à coopérer avec Lui, le Prince-Prêtre a besoin de toute la liberté nécessaire pour que son action ne soit pas paralysée en tout ce qui touche les intérêts de la religion et de l'Etat; cette liberté, il la garde intacte, tant que demeurent intacts, comme ils doivent l'être, le statut et la loi sur le conseil des ministres que Nous avons spontanément octroyés.

« Si de grands desirs se multiplient pour la grandeur de la nation italienne, il est nécessaire que le monde entier sache de nouveau que pour Notre part la guerre ne peut être le moyen d'atteindre ce but. Notre nom a été béni sur toute la terre pour les premières paroles de paix qui sortirent de Notre bouche; il ne pourrait plus l'être, assurément, si les paroles de la guerre en sortaient maintenant. Ce fut donc pour Nous une grande surprise quand nous apprîmes que cette question était soumise aux délibérations du conseil, contrairement à Nos déclarations publiques, et au moment où Nous avions entrepris de négocier la paix. L'union entre les princes, la bonne harmonie entre les peuples de la Péninsule, peuvent seules réaliser la félicité après laquelle nous soupirons. Ce besoin de la concorde est tel que Nous devons embrasser également tous les princes d'Italie, afin que de cet embrassement paternel puisse naître cette harmonie qui amènera l'accomplissement des vœux publics.

« Le respect des droits et des lois de l'Eglise, et la persécution dont vous devez être animés que la grandeur spéciale de cet état dépend de l'indépendance du souverain Pontife, agissant sur vous de telle sorte que, dans vos délibérations, vous respecterez toujours les limites tracées par Nous dans le Statut. En ceci surtout se manifestera la gratitude que Nous vous demandons pour les amples institutions par Nous octroyées.

« C'est une noble résolution que celle de vous occuper de Nos affaires intérieures, et Nous vous exhortons de toute notre âme à cette entreprise. Le commerce et l'industrie doivent être établis, et Notre principal désir, qui, Nous en sommes certain, est aussi le vôtre, serait de ne pas surcharger, mais au contraire de soulager le peuple. L'ordre public réclame de grandes ressources, et, pour les obtenir, il est indispensable que le ministère commence à y consacrer ses pensées et ses soins. L'administration publique des finances exige de grandes et minutieuses précautions. Après ces éléments vitaux, le gouvernement vous proposera, pour les municipalités, les améliorations que l'on croit le plus utiles et le plus conformes aux besoins présents.

« A l'Eglise, et par elle à ses Apôtres, son divin Fondateur a donné le grand droit et imposé le devoir d'enseigner.

« Soyez d'accord entre vous, avec le haut-conseil, avec Nous et avec Nos ministres. Rappelez-vous souvent que Rome est grande, non par son domaine temporel, mais principalement parce qu'elle est le Siège de la Religion catholique. Cette vérité, Nous voudrions qu'elle fut gravée non sur le marbre, mais dans le cœur de tous ceux qui participent à l'administration publique, afin que, chacun respectant Notre Primauté universelle, personne ne donne carrière à certaines théories limitées, ou même quelquefois à des desirs de parti. Qui a des sentiments élevés de la Religion ne saurait penser autrement. Et si vous, comme Nous le croyons, vous êtes pénétrés de ces vérités, vous serez de nobles instruments dans les mains de Dieu, pour assurer à Rome et à l'Etat de véritables et solides avantages, dont le premier sera celui d'extirper la semence de la défiance et le désastreux levain des partis.»

## ALLOCATION

DU SOUVERAIN PONTIFE AU CONSISTOIRE TENU LE 3 JUILLET.

Plein de sollicitude, comme vous le savez, Vénérables Frères, pour le salut de la famille chrétienne que la volonté divine Nous a confiée, Nous avons, dès le commencement de Notre Pontificat, marché en cela sur les traces de Notre prédécesseur Grégoire XVI, de vénérable mémoire, dirigé tous Nos soins et toutes Nos pensées vers l'arrangement des affaires religieuses dans les immenses Etats du très-puissant empereur de Russie et roi de Pologne. Vous n'ignorez

Pas que Nous ayons conféré à cet effet de pleins pouvoirs à Notre Vénérable Frère le cardinal Lambruschini, évêque de Porto, à cause de sa singulière piété, de sa prudence et de son habileté dans le maniement des affaires ecclésiastiques, et que Nous lui ayons adjoint Notre cher Fils Jean Corboli-Bossi pour l'aider dans ses négociations avec le comte de Blouhoff, envoyé extraordinaire, et le comte de Boutenief, ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège, relativement aux nombreuses et importantes questions, religieuses du vaste empire russe, afin que nous puissions plus facilement améliorer l'état de la religion catholique. Aujourd'hui, Nous vous annonçons les fruits que Nos efforts, secondés par la grâce divine, ont déjà produits. Et d'abord, Vénérables Frères, Nous vous faisons part de l'extrême consolation que Nous éprouvons, soit en considérant que, dans ce Consistoire même, Nous sommes en mesure de donner à quelques églises russes du rite latin, des pasteurs dont elles avaient le malheur d'être depuis longtemps privées, tout en espérant que bientôt nous pourrions confier les autres églises du même empire et du royaume de Pologne [1], qui souffrent d'une longue vacance, aux soins d'évêques qui les mèneront dans le sentier du salut. Il a été résolu qu'on érigerait à Kherson un nouveau siège épiscopal, avec un chapitre et un séminaire, conformément au Concile de Trente, de plus un suffragant à Saratov, en même temps qu'on fixait les nouvelles circonscriptions des six autres diocèses du rite latin, qui existent en Russie. Quant aux diocèses du royaume de Pologne ils ne subissent aucune modification; la Bulle de Notre prédécesseur, Pie VII, donnée le 30 juin 1818, doit être pleinement observée. Nous n'avons rien négligé pour que les évêques fussent délivrés de toute entrave dans l'administration de leurs diocèses, pour qu'ils pussent remplir tous les devoirs de l'épiscopat, défendre la foi catholique, maintenir la discipline ecclésiastique, former les fidèles à la piété, donner suivant les règles admirables du concile de Trente, à la jeunesse, à celle surtout qui est appelée au service de Dieu, une bonne éducation, une instruction solide et chrétienne, diriger l'académie ecclésiastique et veiller soigneusement sur elle. En outre, comme il y a en Russie un grand nombre de catholiques de rites différents, ils savent que dans le cas où ils n'auraient pas un évêque de leur rite particulier, ils appartiennent à la juridiction de l'évêque latin [2]. Comme aussi un grand nombre de catholiques arméniens sont privés de leur propre évêque dans le diocèse de Kameniec, et dans le nouveau diocèse de Kherson, Nous ne les laissons pas non plus sans direction religieuse. En effet, non-seulement tout ce qui est prescrit dans le chapitre 9 du concile de Latran doit leur être appliqué jusqu'à ce qu'ils aient leur évêque; mais les évêques de Kameniec et de Kherson sont chargés de déterminer un certain nombre de clercs arméniens qu'ils recevront dans leurs propres séminaires, où ils seront soigneusement élevés par un prêtre de leur rite.

Mais pourquoi vous rappeler ces choses en détail, puisque vous en pouvez largement prendre connaissance dans les divers articles de la convention que Nous jugeons devoir faire publier avec votre Altesse? Nous déclarons que Nous avons accueilli ces articles avant que le très-puissant empereur de Russie et roi de Pologne Nous eût signifié qu'il les acceptait. Rassuré par sa bienveillante déférence, nous n'avons jamais douté qu'il ne les sanctionnât de son assentiment, comme il l'a fait.

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons entrepris et exécuté pour arranger les affaires de l'Eglise dans l'empire russe. Il Nous reste beaucoup d'autres améliorations importantes à réaliser. Nous entendons parler de la vraie et pleine liberté dont les fidèles ont besoin pour communiquer sans empêchement avec le siège apostolique, centre d'unité et de vérité, père et maître de toutes les églises. On comprendra facilement combien ces empêchements Nous affligent, si l'on considère que le saint-siège, à diverses époques, a réclamé pour que les fidèles ne fussent pas privés du droit de se mettre en relation avec lui, même dans d'autres pays où les âmes ont tant à souffrir de la difficulté de leurs communications. Nous entendons parler des biens à restituer au clergé, des laïques que le gouvernement envoie dans les consistoires des évêques, et qui doivent être éloignés pour que ceux-ci jouissent d'une entière liberté dans leurs délibérations; des lois en vertu desquelles la validité des mariages mixtes n'est reconnue que dans le cas où un prêtre schismatique grec-russe les a bénies; de la liberté que les catholiques devraient avoir de porter leurs causes matrimoniales, dans les mariages mixtes, devant un tribunal ecclésiastique catholique; des lois qui prescrirent l'âge de la profession religieuse, qui détruisent de fait les écoles dans les couvents, qui tiennent éloignés de tous les supérieurs provinciaux, qui s'opposent aux conversions à la foi catholique. Nous éprouvons la plus vive sollicitude pour tant de fils de la célèbre nation Ruthénienne qui Nous est si chère, et qui, à cause de la triste, de la déplorable défection de quelques évêques de cette église ruthéno-romaine, se trouvent, au milieu de ces vastes contrées où ils vivent dispersés, dans la plus malheureuse condition et dans un extrême danger pour le salut éternel, privés qu'ils sont d'évêques catholiques qui leur servent de guides, les mènent à des pâturages salitaires, les dirigent dans le sentier de la justice, les fortifient par les secours spirituels, les préservent d'illusions dangereuses, des ruses et des machinations des méchants. Ces choses font une telle impression sur Notre cœur, qu'avec la grâce de Dieu, Nous prendrons tous les moyens nécessaires pour soutenir, sous tous ces rapports, les intérêts de l'Eglise catholique. Avant que le comte Blouhoff quittât cette capitale pour retourner à St. Petersbourg, Nous lui avons fait promettre qu'il porterait à S. M. I. Nos desirs, Nos réclamations, qu'il les ferait valoir, en grande partie du moins, et qu'il expliquerait oralement les points qui ne peuvent être aussi facilement éclaircis de loin.

(1) Les Ruthéniens ou Grecs-Unis, privés d'évêques et de prêtres depuis l'apostasie de Siemiasko et des siens.—Les Arméniens.

(2) Dans ces dernières années, il était défendu aux prêtres latins, sous les peines les plus graves, d'entendre en confession les Grecs-Unis, et de leur administrer les sacrements.